

Monsieur [REDACTED]  
21 RUE DOUDEAUVILLE  
75018 PARIS

N / Réf : H15030082  
Affaire suivie par Christian [REDACTED] 01 42 [REDACTED]  
Paris le : 15/09/15  
Objet : IMMEUBLE SIS À PARIS 18<sup>ÈME</sup>  
21 RUE DOUDEAUVILLE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un procès-verbal de contravention a été dressé à l'encontre de Madame B. [REDACTED] votre propriétaire, le 26/08/15 pour n'avoir pas, dans le logement que vous occupez, situé RDC porte droite de l'escalier A de l'immeuble sis 21, rue Doudeauville, à PARIS 18<sup>ÈME</sup>, satisfait aux termes de la mise en demeure du 07/04/15 lui enjoignant de :

- 1) afin de faire cesser les infiltrations qui affectent le mur séparatif entre la salle d'eau et l'entrée :
  - rechercher l'origine des fuites et exécuter les travaux nécessaires pour éviter les infiltrations qui se produisent au travers du mur séparatif,
- 2) afin d'assurer la protection contre les intempéries dans le logement, assurer le fonctionnement normal et l'étanchéité des menuiseries extérieures, notamment la fenêtre de la cuisine,  
(en cas de remplacement des fenêtres des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, réaliser des entrées permanentes d'air dans le bâti ou dans les maçonneries voisines des murs de façade).

Ledit procès-verbal va donc faire l'objet d'une transmission à Monsieur le procureur de la République.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de salubrité  
Christian [REDACTED]

17 Boulevard Morland 75181 PARIS Cedex 04  
Tél : 01 42 76 72 80 - Fax : 01 42 76 72 85

**TOUTE L'INFO**  
au 3975\* et  
sur **PARIS.FR**

\* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur